



Résilier un contrat location gérance

Par **minouya**, le **06/07/2015** à **09:38**

Bonjour maitre,

Jais signé un contrat de location gérance de 2ans avec une promesse d'achat d'un FDC restaurant jais donner 20.000€ de caution.

Anciennement le restaurant marché très bien, mais le gérant qui était avant moi a pratiquement laisser à l'abondons le restaurant pendant quelques mois, du coup l'activité démarre très lentement il est très dure pour moi de regagné la confiance des clients, et je me rends compte que je suis en train de ré- créé le FDC et qu'il me faudrait quelques années pour atteindre le chiffre d'affaire des bilans passer et du prix de la promesse d'achat pour ensuite l'acheter au prix de mon travail.

Jais assez perdu de temps et d'argent, je veux me retirer de cette affaire, mais j'aimerais bien récupérer ma caution.

Quelle sont les solutions ?

Bien cordialement

Par **lexconsulting**, le **12/07/2015** à **10:16**

Bonjour

Malheureusement il n'y a aucune solution pour vous sauf à démontrer que le vendeur vous a menti sur les chiffres.

Mais il n'y a rien de plus aléatoire qu'une clientèle régulière d'un restaurant qui, d'ailleurs, peut changer à l'occasion d'un changement de gérant (cela est même assez fréquent).

Il n'y a aucune récurrence garantie sur ce type de clientèle.

Par conséquent, soit vous vous accrochez pour reconquérir la clientèle voire en conquérir une nouvelle, soit vous déposez le bilan, mais il serait hypothétique de croire avoir une chance de récupérer votre caution, malheureusement, sauf à démonter une malversation dans les éléments fournis par le propriétaire du FDC actuel.

Eventuellement, vous pouvez tenter une médiation avec ce dernier, mais rien ne l'y contraint.

Bien Cordialement

Lex Consulting SAS